

## RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES

*Rappel de l'Article 10 des Statuts*

### **ACQUISITIONS, ÉCHANGES, ALIÉNATIONS**

*Les délibérations du Comité directeur, relatives aux acquisitions, échanges, aliénations des immeubles nécessaires au but poursuivi par l'association, constitutions d'hypothèques sur lesdits immeubles, baux excédant neuf années, aliénations de biens dépendant de la dotation, emprunts, doivent être soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale qui, pour les cas d'urgence, donne une délégation annuelle au Comité Directeur.*

### **APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

**En application de l'article 10 des Statuts, l'Assemblée Générale réunie les 15 et 16 juin 2019 à JAMBVILLE, approuve les décisions administratives prises par le Comité Directeur depuis la dernière Assemblée Générale réunie à Paris (75) les 16 et 17 juin 2018.**

### **Séance des 30 juin et 1er juillet 2018 :**

- Le Comité Directeur demande à l'équipe nationale de lui proposer une AG 2019 à Paris, à faible coût, et une AG 2020 sur un format de 3 jours.  
*8 POUR ; 0 CONTRE ; 2 ABSTENTIONS*
- Le Comité Directeur souhaite la création d'un poste de Contrôleur de Gestion et Conseil pour le périmètre de l'ensemble des structures de l'Association.  
*10 POUR ; UNANIMITE DES PRESENTS*
- Conformément aux statuts 12.3.2, le Comité Directeur approuve la recomposition de l'organisation nationale et la création d'un poste de Directeur/trice des Opérations, d'un poste de Directeur/trice des Méthodes Educatives et d'un poste de Délégué National Chargé des Finances.  
*8 POUR ; 2 CONTRE ; 0 ABSTENTION*
- Le Comité Directeur décide d'ajouter au calendrier proposé les dates des 15 et 16 septembre 2018 pour réunir la CAF et les groupes de travail du Comité Directeur.  
Après modification, le Comité Directeur adopte le calendrier national.  
*10 POUR ; UNANIMITE DES PRESENTS*
- Le Comité Directeur décide de la création d'une Commission « Méthodes Educatives », à construire avec le Comité Directeur, les équipes déjà en place (lien avec les ENT) et les salariés dédiés.  
*10 POUR ; UNANIMITE DES PRESENTS*
- Le Comité Directeur nomme Maguelone AURRAN en tant que Commissaire Internationale à compter du 01/09/2018.  
*9 POUR ; 0 CONTRE ; 1 ABSTENTION*
- Le Comité Directeur, après examen du projet, et en application de l'article 10 des Statuts donne un avis favorable et prend la délibération suivante :
  - Autorise la vente du bien situé Résidence Le Liautey, à Nice, à la SAS Perla Marina, pour un montant de 75.000€ net vendeur.
  - Charge le Délégué Général d'effectuer toutes démarches, de signer tout acte et pièce, de déléguer si besoin et en général faire le nécessaire pour la réalisation de cette opération.  
*10 POUR ; UNANIMITE DES PRESENTS*

## RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES

- Le Comité Directeur, après examen du projet, et en application de l'article 10 des Statuts donne un avis favorable et prend la délibération suivante :
  - Autorise la vente du Château de Montlville, à Chardonnay, à l'association Sauvegard71, pour un montant de 600.000€.
  - Charge le Délégué Général d'effectuer toutes démarches, de signer tout acte et pièce, de déléguer si besoin et en général faire le nécessaire pour la réalisation de cette opération.

*10 POUR ; UNANIMITE DES PRESENTS*

### Séance des 22 et 23 septembre 2018 :

- Train de mesures :  
Le modèle de gestion actuel du « périmètre des CPN » a objectivement atteint des limites. Le Comité Directeur recommande de mettre un terme à ce modèle et de proposer rapidement des solutions individualisées pour en sortir. Le Comité Directeur mandate le Délégué Général afin d'œuvrer pour la réalisation de ce point.

*10 POUR ; 0 CONTRE ; 1 ABSTENTION*

Le Comité Directeur demande que soit ouverte la possibilité de créer un fonds de dotation et une structure de type SAS totalement contrôlés par les EEDF. Le Comité Directeur mandate le Délégué Général afin d'œuvrer pour la réalisation de ce point.

*8 POUR ; 1 CONTRE ; 2 ABSTENTIONS*

Le Comité Directeur constate les efforts consentis au niveau des services nationaux, le Comité Directeur décide de contenir sur 2018 ce budget en reportant ou annulant des actions autant que nécessaire. Le Comité Directeur mandate le Délégué Général afin d'œuvrer pour la réalisation de ce point.

*11 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION ; UNANIMITE DES PRESENTS*

Le Comité Directeur recommande de qualifier l'utilité associative (conformité avec l'objet social des EEDF) des centres suivants et de proposer des réponses individualisées : Les Révotes, Chalmazel, Saint léger Ventoux, Le Planet, La Merlerie, Ranchal, Fabian, Lesponne. Le Comité Directeur mandate le Délégué Général afin d'œuvrer pour la réalisation de ce point.

*11 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION ; UNANIMITE DES PRESENTS*

Le Comité Directeur s'inquiète de la diminution progressive du résultat des Services Vacances depuis ces dernières années, qui restent cependant bénéficiaires. Il demande que ce secteur soit accompagné pour lui permettre de développer son projet. Le Comité Directeur mandate le Délégué Général afin d'œuvrer pour la réalisation de ce point.

*11 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION ; UNANIMITE DES PRESENTS*

Le Comité Directeur préconise un retour vers les régions consolidées déficitaires, et si la situation ne trouve pas d'explication, qu'un contrôle des dépenses à priori par les RAFT soit mis en place. Le Comité Directeur mandate le Délégué Général afin d'œuvrer pour la réalisation de ce point.

*11 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION ; UNANIMITE DES PRESENTS*

Le Comité Directeur demande enfin l'activation du contrôle de gestion. Le Comité Directeur mandate le Délégué Général afin d'œuvrer pour la réalisation de ce point.

*11 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION ; UNANIMITE DES PRESENTS*

## RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES

### • Questions administratives et Financières :

Le Comité Directeur,

- Décide la mise en vente du centre de Vieux Boucau Les Bains.
- Décide d'accepter l'offre de la commune de Vieux Boucau Les Bains, à hauteur de 230 000 euros.
- Demande que la valeur nette comptable (restant à amortir) soit affectée au FNIAP.
- Décide que le produit de la vente sera affecté aux besoins en investissement des centres.  
*11 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION ; UNANIMITE DES PRESENTS*
  
- Autorise la poursuite des réflexions sur les besoins d'amortissements pour les biens 05090 Molines, 12131 La Loubière, 12291 Bécours, 14167 Caen, 24183 Lavaure, .35334 Bec Rond, 37132 Puits Bertin, 45234 Orléans, 49311 Porc Epic, 59416 Morbecque, 71076 Châlon, 81042 La Glène, 85166 Fief Guesdon, 87020 Bled.
- Entend l'obligation de raccorder au réseau d'assainissement collectif le centre de Fabian et se borne à accepter les devis.
- Rajoute aux biens retenus les centres de 03081 La Merlerie et 65078 Lesponne, sous réserve des éléments évoqués dans la précédente CAF.  
*10 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION ; UNANIMITE DES PRESENTS*
  
- Décide la mise en vente du terrain d'Argol.
- Demande que la valeur nette comptable (restant à amortir) soit affectée au FNIAP.
- Demande qu'un terrain soit recherché pour le groupe local de Brest.  
*9 POUR ; 0 CONTRE ; 1 ABSTENTION*
  
- Valide le dépôt de l'AD'AP à Ranchal (environ 18 000€).
- Autorise Elie Senty à déposer l'AT valant AD'AP au nom de l'Association.
- Dit que la réalisation des travaux se fera obligatoirement dans la même temporalité que celle des autres centres.  
*10 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION ; UNANIMITE DES PRESENTS*
  
- Valide le projet de régularisation du Bec Rond.
- Autorise Maël Durand à signer et déposer la Déclaration Préalable au nom de l'association.  
*11 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION ; UNANIMITE DES PRESENTS*
  
- Autorise la vente du bien situé à Annot dans les conditions évoquées ci-dessus.
- Charge le Délégué Général d'effectuer toutes démarches, de signer tout acte et pièce, de déléguer si besoin et en général faire le nécessaire pour la réalisation de cette opération.  
*11 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION ; UNANIMITE DES PRESENTS*

Facturation des Frais Kilométriques : Le Comité Directeur demande à la CAF de faire des propositions pour la prochaine édition du Guide Administratif et Financier.

*11 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION ; UNANIMITE DES PRESENTS*

### • Point Grand EST :

Le Comité Directeur entend les problèmes de la région Grand-Est, le président s'engage à contacter Pierre MULLER, seul membre de l'équipe régionale non démissionnaire et l'invitera au CN.

Le Comité Directeur entend le point du DG sur la mobilisation de six salariés du SN pour accompagner spécifiquement les bénévoles de Grand-Est.

*11 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION ; UNANIMITE DES PRESENTS*

## RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES

- Temps Méthodes Educatives :

Pour sa première réunion, la commission a travaillé dans un premier temps sur les deux métiers Programmes Educatifs et Adultes dans le scoutisme afin de mieux comprendre le travail engagé dans les pôles et qu'il soit mieux compris par les bénévoles. Dans un second temps, l'équipe a travaillé sur le projet Pologne pour la saison 2019-2020.

L'objectif serait de mettre en place un camp pour les éclés en Pologne. La Pologne est choisie comme destination afin de permettre aux éclés de vivre une journée sur l'Euro-jam pour leur permettre de découvrir l'ambiance d'un évènement international et leur donner l'envie de continuer les éclés. Ce projet permettrait de vivre plusieurs projets. Le projet intègre aussi tout un aspect formation des animateurs et de certains cadres de l'Association.

Le Comité Directeur demande à l'équipe de préparer les éléments nécessaires à la validation du projet Pologne.

*11 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION ; UNANIMITE DES PRESENTS*

- Temps Gouvernance :

Cette première réunion de la commission a abordé, entre autres, l'expérimentation des résolutions. Les résolutions, menées dans une démarche de gouvernance, peuvent contribuer à réinventer un dialogue associatif et à écrire une histoire apaisée de la participation aux EEDF.

Après bilan de l'expérimentation sur les résolutions présentées en AG en juin 2018 par le comité dédié, et présentation à la commission gouvernance, cette dernière propose au Comité Directeur de mener et présenter de nouvelles résolutions à l'AG 2019.

La commission recommande :

- D'accorder du temps et de l'espace à l'AG au dialogue sur ces résolutions
- De construire les résolutions dans les APL, les congrès et les conseils nationaux
- De construire une démarche annuelle.

La commission gouvernance propose de se saisir de ces résolutions pour étudier et permettre à l'association de pratiquer de nouvelles modalités de vote en AG.

Le Comité Directeur valide cette proposition.

*11 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION ; UNANIMITE DES PRESENTS*

- Le Comité Directeur approuve la nomination de Damien QUAEGBEUR au poste de Délégué National des Finances.

*11 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION ; UNANIMITE DES PRESENTS*

- Concernant une affaire de mœurs impliquant un bénévole, le DG avait procédé à une suspension à titre conservatoire de cette personne. Le Comité Directeur prend acte de la suspension à titre conservatoire de cette personne. Il statuera après les décisions prises par les autorités.

*10 POUR ; 1 CONTRE ; 0 ABSTENTION*

- Renouvellement de délégation du DG : Le Comité Directeur a pris connaissance de cette délégation et approuve.

*11 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION ; UNANIMITE DES PRESENTS*

- Le Comité Directeur prend connaissance du courrier que Nicole DANIEL a adressé le 13/09/18 et répond défavorablement à sa requête de recevoir les documents et convocations au Comité Directeur du fait qu'elle a présenté sa démission de manière très claire le 30 juin en séance du Comité Directeur. Cette démission a été actée en bonne et due forme.

*10 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION ; UNANIMITE DES PRESENTS*

## RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES

### Séance du 6 octobre 2018 :

- Le Comité Directeur demande au Délégué Général, pour l'avenir des Services Vacances, des pistes possibles d'évolution pour sa séance des 15 et 16 décembre 2018 sur les points suivants :
  - Aspects pédagogiques, le projet de demain.
  - Aspects économiques et commerciaux, les mutualisations possibles.
  - La place des services vacances dans la nouvelle organisation de l'association.
  - Question de l'inclusion.
  - Place du SV dans la gouvernance de l'association.

10 POUR ; 0 CONTRE ; 2 ABSTENTIONS

### Séance des 15 et 16 décembre 2018 :

- Le Comité Directeur fait le choix de 2 outils de suivi des décisions et d'accompagnement des avancées des travaux :
  - « Planner » pour les groupes de travail.
  - « Gant » comme outil du bureau pour suivi de l'ensemble des projets.
  - Un temps de formation doit être fait sur Planner et Office365.

13 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION ; Par consensus, la délibération est adoptée
- Le Comité Directeur décide de la fermeture de la boutique au 31 décembre 2018 et de son transfert à la société SCOUTIK. Le Comité Directeur demande la mise en place d'une procédure de veille sur l'image des EEDF et demande que soit menée une réflexion sur les éléments symboliques d'appartenance à l'association.

POUR 9, CONTRE 1, ABSTENTIONS 2 ; La délibération est adoptée
- La CAF, en présentant ses recommandations sur la question, attire l'attention du Comité Directeur sur les problématiques liées à l'équipement et à son utilisation avec un regard sur l'illectronisme (fracture numérique). Le Comité Directeur approuve l'avis de la CAF quant à l'utilisation de la plateforme HelloAsso pour le traitement des dons au niveau local et, à l'horizon 2020, pour les adhésions.

POUR 10, CONTRE 1, ABSTENTIONS 2 ; La délibération est adoptée
- Le Comité Directeur rejette la mise en place d'une procédure de télé-déclaration unique en lien avec Supralog. Il demande que le site actuel ne soit pas abandonné et de ne plus investir dans de nouvelles fonctionnalités du portail. Le Comité Directeur demande que l'idée d'une télé-déclaration unique soit travaillée dans une dimension de saisie unique et de déclarant unique.

POUR 9, CONTRE 1, ABSTENTIONS 2 ; La délibération est adoptée
- Le Comité Directeur décide, d'une part, de la mise en vente du bien situé à Cultures et, d'autre part, demande que le projet du Franquet soit étudié avec les autres projets.

POUR 10, CONTRE 1, ABSTENTIONS 2 ; La délibération est adoptée
- Le Comité Directeur décide de la mise en vente du bien à Figeac.

POUR 10, CONTRE 1, ABSTENTIONS 2 ; La délibération est adoptée

## RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES

- Le Comité Directeur approuve la proposition de don d'une parcelle par Mme Boucher, sur la commune de Larchant, et demande que le RR et la RESLA de Fontainebleau expriment leur avis le temps que le dossier soit présenté au Comité Directeur.  
*POUR 10, CONTRE 1, ABSTENTIONS 2 ; La délibération est adoptée*
- Le Comité Directeur demande que la nouvelle équipe locale de la Péniche de Meudon soit questionnée sur la péniche et sur la faisabilité économique du projet, d'ici la séance de février et mandate le Trésorier National à cette fin.  
*POUR 8, CONTRE 3, ABSTENTIONS 2 ; La délibération est adoptée*
- Le Comité Directeur décide de la mise en vente du terrain situé à Villeconin.  
*POUR 9, CONTRE 0, ABSTENTION 1 ; La délibération est adoptée*
- Le Comité Directeur décide de la mise en vente du centre d'Argol à la Communauté de Communes, si le prix proposé est supérieur à 5 000 euros.  
*POUR 11, CONTRE 0, ABSTENTION 1 ; La délibération est adoptée*
- Le Comité Directeur décide du renouvellement de la convention d'occupation précaire à Bordeaux Matteotti, avec prise en charge par le FNIAP.  
*POUR 11, CONTRE 1, ABSTENTION 1 ; La délibération est adoptée*
- Le Comité Directeur rejette la demande de mise en location du bien et demande la mise en exécution de la vente.  
*POUR 9, CONTRE 1, ABSTENTIONS 3 ; La délibération est adoptée*
- Le Comité Directeur approuve l'avis de la Commission Administrative et Financière quant à la réduction de 10 000 € du prix de vente initial du centre Vieux Boucau.  
*POUR 10, CONTRE 1, ABSTENTION 1 ; La délibération est adoptée*
- Le Comité Directeur, après avoir entendu les éléments de rapport de la CAF sur « Lorient et Kervarsennec », demande
  - que soit identifié clairement le N+1 des salariés de cet ensemble,
  - que la CAF installe un groupe de travail salarié/bénévole pour un diagnostic des 2 structures, en vue d'une présentation lors d'une prochaine séance
  - demande que ce groupe de travail soit constitué de Bernard Hameau, Guillaume Blanchard, le Délégué Général, le Délégué National Financier, le Chargé de mission gestion du patrimoine immobilier.*POUR 11, CONTRE 1, ABSTENTION 1 ; La délibération est adoptée*
- Le Comité Directeur décide, au regard des éléments relatifs aux 8 bilans comportant des immobilisations financières relatives à des ventes antérieures réalisées et encaissées au FNIAP, l'apurement du bilan de ces immobilisations financières.  
*POUR 11, CONTRE 1, ABSTENTION 1 ; La délibération est adoptée*
- Règle financière : le Comité Directeur, *par consensus*, décide de reporter la décision lors de sa prochaine séance.
- Le Comité Directeur décide la suspension immédiate de l'activité nautique au centre des Révotes et demande une inspection à la DDJS compétente.  
*POUR 13, CONTRE 0, ABSTENTION 0 ; La délibération est adoptée à l'unanimité des présents*

## RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES

- Pour Chalmazel, Lesponne, Les Révôtes, Le Planet, St Léger, le Comité Directeur décide d'une procédure de rencontres des acteurs locaux en n'excluant pas l'arrêt de l'activité, voire la vente, du centre. Mission est confiée à Emilie Letellier, Jean-Christophe Joly et David Jobbe-Duval qui rendront compte au Comité Directeur du 25 mai 2019.

*POUR 11, CONTRE 0, ABSTENTIONS 2 ; La délibération est adoptée*

- Délibérations relatives aux Centres Nationaux :

### Bécours

Le Comité Directeur réaffirme la vocation nationale et internationale du centre de Bécours. Le Comité Directeur demande que, en liaison avec le CGAB, le projet soit retravaillé, avec le souci constant de l'équilibre financier, et que le pilotage du centre soit assuré par l'EN sous l'autorité du DOC. Le lien politique sera assuré par un membre du Comité Directeur, Emilie Letellier.

*POUR 12, CONTRE 1, ABSTENTION 0 ; La délibération est adoptée*

### Le Fontenil

Le Comité Directeur décide de l'arrêt de l'activité du centre à l'issue de la saison d'été 2019 et de sa mise en vente.

*POUR 9, CONTRE 1, ABSTENTIONS 3 ; La délibération est adoptée*

### Valloire

Le Comité Directeur décide que soit menée, pour le 31 mars 2019 et en complément des travaux de la CAF, une analyse et une évaluation de l'impact du centre sous les aspects pédagogique, d'utilité associative et d'ancrage local. En fonction du résultat de cette analyse, il est proposé après la saison hivernale, que l'EN travaille sous l'autorité du DOC avec le CGA, à l'élaboration d'un modèle économique alternatif et d'envisager une décision sur son avenir, n'excluant pas la solution de la vente, et ce en fonction de l'existence et de la fiabilité de ce modèle.

Le lien politique sera, pour Valloire, assuré par un membre du Comité Directeur, Laurence Le Berre.

*POUR 6, CONTRE 6, ABSTENTION 1 ; La délibération est rejetée*

Le Comité Directeur décide que le contrôle préalable des dépenses du centre de Valloire par le RAFT soit poursuivi. Le Comité Directeur décide d'adopter le projet d'arrêt de l'activité du centre à la fin de l'été 2019 pour permettre sa mise en vente.

*POUR 8, CONTRE 3, ABSTENTIONS 2 ; La délibération est adoptée*

### Les Tronches

Le Comité Directeur décide que soit menée, pour le 31 mars 2019 et en complément des travaux de la CAF, une analyse et une évaluation de l'impact du centre sous les aspects pédagogiques, d'utilité associative et d'ancrage local. En fonction du résultat de cette analyse, il est proposé après la saison hivernale, que l'EN travaille sous l'autorité du DOC avec le CGA, à l'élaboration d'un modèle économique alternatif et d'envisager une décision sur son avenir, n'excluant pas la solution de la vente, et ce en fonction de l'existence et de la fiabilité de ce modèle.

Le lien politique sera, pour Les Tronches, assuré par un membre du Comité Directeur, Emilie Letellier.

*1<sup>er</sup> TOUR : POUR 6, CONTRE 4, ABSTENTIONS 3*

*2<sup>ème</sup> TOUR : POUR 6, CONTRE 4, ABSTENTIONS 3*

*3<sup>ème</sup> TOUR : POUR 10, CONTRE 1, ABSTENTIONS 2*

*La délibération est adoptée*

Le Comité Directeur décide que le contrôle préalable des dépenses du centre des Tronches par le RAFT soit poursuivi. Le Comité Directeur décide l'arrêt de l'activité du centre à la fin de l'été 2019 pour permettre sa mise en vente.

*1<sup>er</sup> TOUR : POUR 6, CONTRE 5, ABSTENTIONS 2*

*2<sup>ème</sup> TOUR : POUR 5, CONTRE 7, ABSTENTION 1*

*La délibération est rejetée*

## RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES

### La Planche

Le Comité Directeur redit tout son intérêt pour les expérimentations menées à La Planche. Le Comité Directeur demande que la renégociation de la convention avec les élus locaux soit menée par le niveau national et que le CGA soit accompagné par l'EN sous l'autorité du DOC, avec le souci constant de l'équilibre financier. Le lien politique sera assuré par un membre du Comité Directeur, Pierre Esclafit.

*POUR 11, CONTRE 1, ABSTENTION 1 ; La délibération est adoptée*

### Morbecque

Le Comité Directeur reconnaît le dynamisme de la base et son apport essentiel dans l'association. Il acte le passage de l'activité formation vers le Pôle Ressources Nord. Le Comité Directeur demande que, en liaison avec le CGA, soit réquisitionné le modèle, et que le centre soit accompagné par l'EN sous l'autorité du DOC, avec le souci constant de l'équilibre financier. Le lien politique sera assuré par un membre du Comité Directeur, Marie-Anne De Vreyer.

*POUR 7, CONTRE 1, ABSTENTIONS 5 ; La délibération est adoptée*

Le Comité Directeur décide de la résiliation du bail agricole et de la contractualisation avec un nouvel agriculteur. Le Comité Directeur est favorable au projet d'achat de la parcelle agricole contigüe à hauteur de 20 000€. Le Comité Directeur émet un avis favorable au projet d'achat de la chaumière à hauteur de 130 000€, sous réserve d'un projet de faisabilité économique présenté au prochain Comité Directeur et validé par le CGA, et sous réserve de l'insertion d'une clause suspensive de faisabilité économique du compromis.

*POUR 3, CONTRE 5, ABSTENTION 5 ; La délibération est rejetée*

- Le Comité Directeur entend le rapport fait sur la situation de la Guyane et décide la fermeture des structures de ce territoire et, devant les difficultés récurrentes face aux questions liées à l'immobilier, de mettre en vente les biens.

*POUR 10, CONTRE 1, ABSTENTIONS 2 ; La délibération est adoptée*

- Délibérations relative à la contribution et cotisation :

Le Comité Directeur, régulièrement réuni les 15 et 16 décembre 2018, décide une augmentation de la cotisation à hauteur de 6%.

*POUR 11, CONTRE 0, ABSTENTIONS 2 ; La délibération est adoptée*

Le Comité Directeur décide de ne pas augmenter la contribution 2019 ni dans son pourcentage, ni dans son assiette.

*POUR 7, CONTRE 1, ABSTENTIONS 5 ; La délibération est adoptée*

- Le Comité Directeur décide, après avoir adopté l'augmentation de la cotisation, d'adopter le budget 2019V1B présenté.

*POUR 9, CONTRE 1, ABSTENTIONS 3 ; La délibération est adoptée*

- Concernant les rassemblements nationaux et autres opérations de ce genre figurant au budget des structures nationales, le Comité Directeur décide que ces prestations seront facturées aux structures en bénéficiant, au prix réel.

*POUR 8, CONTRE 0, ABSTENTIONS 5 ; La délibération est adoptée*

- Le Comité Directeur confirme qu'il est difficile de donner une suite favorable à cette demande et confirme le refus exprimé par le DG et lui demande de renvoyer à la région la décision du Comité Directeur de 2015. Il rappelle que ce point relève de la compétence employeur du DG.

*POUR 11, CONTRE 0, ABSTENTION 1 ; Par consensus, la délibération est adoptée*

- Le Comité Directeur décide de reporter le point sur les SV au prochain Comité Directeur. Entre temps, les membres du Comité Directeur ci-dessous contactent les SV pour faire un point sur la stratégie de développement proposée :

- Caen, Laurent Rivet.
- Orléans, Jean- Christophe Joly.
- Chalons sur Saône, Bernard Prince.

*POUR 11, CONTRE 0, ABSTENTION 1 ; Par consensus, la délibération est adoptée*

## RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES

- Le Comité Directeur décide de modifier le calendrier national de réunions et charge le bureau de confirmer les propositions.  
*POUR 11, CONTRE 0, ABSTENTION 1 ; Par consensus, la délibération est adoptée*
- Délibérations relatives à la Commission Gouvernance :  
Le Comité Directeur valide les objets de travail proposés par la commission gouvernance suite à une consultation de l'association :
  - Garantie de l'expression et de l'accès à la parole.
  - Sur le système de prise de décision.
  - Transparence.

*POUR 11, CONTRE 0, ABSTENTION 1 ; La délibération est adoptée*

Le Comité Directeur charge le DG, et de déléguer si besoin,

  - De proposer un système d'évaluation de nos instances et processus démocratiques, en cohérence avec les outils de l'OMMS, à la commission gouvernance d'avril 2019 présenté par la suite au Comité Directeur.
  - De, conformément à la motion, procéder plus spécifiquement à l'évaluation financière et démocratique de l'AG depuis la réforme des textes.

*POUR 11, CONTRE 0, ABSTENTION 1 ; La délibération est adoptée*
- Dans le souci de faciliter le dialogue associatif et de contribuer à rompre l'isolement ressenti de certaines SLA/SLAN, le Comité Directeur charge le DG, et de déléguer si besoin, de créer un outil permettant le partage associatif des comptes rendus des APL de ces structures pour septembre 2019.  
*POUR 11, CONTRE 0, ABSTENTIONS 2 ; La délibération est adoptée*
- Afin de faciliter le processus des résolutions et des amendements, Le Comité Directeur,
  - charge la commission gouvernance de créer un outil informatique facilitant le processus et le dialogue associatif (partage, soutien, amendements et résolutions)
  - charge le DG, et de déléguer si besoin, de créer un outil permettant le partage des motions, et dans le futur des résolutions, adoptées lors de AG pour février 2019
  - décide d'un temps spécifique de présentation, formation à la démarche sur les résolutions lors des congrès régionaux 2019.

*POUR 8, CONTRE 0, ABSTENTIONS 5 ; La délibération est adoptée*

### Séance du 19 janvier 2019 :

- Délibération Résolution : Le Comité Directeur approuve le document présenté du point 1 au point 6 inclus (disponible sur l'espace doc).  
*La délibération est adoptée à l'unanimité des présents*
- Le Comité Directeur demande au Délégué Général de travailler avec les Directeurs Nationaux pour clarifier le projet "camp de base", ses objectifs et ses liens avec les SLA et leurs bénévoles.  
*POUR 10, CONTRE 0, ABSTENTION 0 ; La délibération est adoptée à l'unanimité des présents*
- Le Comité Directeur demande au DG de travailler avec la Directrice Nationale aux Méthodes Educatives à une procédure de recensement, d'accompagnement et de veille sur les partenaires Alter-Egax choisis en lien avec les Régions.  
*POUR 10, CONTRE 0, ABSTENTION 0 ; La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.*

## RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES

- Le Comité Directeur valide l'intérêt du projet Pologne 2020.  
*POUR 7, CONTRE 2, 2 ABSTENTIONS ; La délibération est adoptée*
- Le Comité Directeur donne accord au comité de gestion de la base de Morbecque pour la résiliation du bail agricole et la contractualisation avec un nouvel agriculteur.  
*La délibération est adoptée à l'unanimité des présents*
- Le Comité Directeur valide le règlement financier 2019 présenté ce jour.  
*POUR 9, CONTRE 1, ABSTENTION 1 ; La délibération est adoptée*

### Séance des 23 et 24 février 2019 :

- Le Comité Directeur fixe la date limite de dépôt des motions au Dimanche 7 avril 2019.  
*POUR 7, CONTRE 0, ABSTENTION 0 ; La délibération est adoptée à l'unanimité des présents*
- Sollicitation de la Commission Gouvernance :  
Proposition 1 : La Commission Gouvernance demande à ce que :
  - Pour l'AG 2019, une analyse des processus démocratiques soit menée par la Commission Gouvernance.
  - Après l'AG 2019, en prévision des Assemblées Générales suivantes, une charte d'organisation de l'AG soit proposée au Comité Directeur par la Commission Gouvernance.

Proposition 2 : La Commission Gouvernance demande à ce que toutes les personnes liées directement à l'organisation de l'AG 2019 (bénévoles et salarié.e.s) soient invité.e.s au temps de discussion autour de cette AG qui aura lieu lors de la prochaine réunion de la Commission Gouvernance (les 13 et 14 avril 2019).

Proposition 3 : La Commission Gouvernance demande à ce qu'un budget de maximum 10€ par mois soit alloué à l'hébergement du site.

Le Comité Directeur valide les 3 propositions présentées par la commission Gouvernance.

*POUR 10, CONTRE 1, ABSTENTION 0 ; La délibération est adoptée*

- Le Comité Directeur ne souhaite pas accepter le don du terrain à Fontainebleau.  
*POUR 9, CONTRE 1, ABSTENTION 3 ; La délibération est adoptée*
- Le Comité Directeur émet un avis favorable pour une location du 3<sup>ème</sup> étage à l'association FUTE dans le cadre d'un bail commercial. Le Comité Directeur souhaite que soient garanties nos utilisations associatives usuelles.  
*POUR 10, CONTRE 0, ABSTENTION 2 ; La délibération est adoptée*
- Le Comité Directeur décide que le Séminaire des Salariés, demandé par les salariés eux-mêmes et annoncé par le Président lors du Conseil National des 19 et 20 janvier 2019 sera bien organisé. Le Comité Directeur et l'équipe nationale apporteront toute l'aide nécessaire à l'organisation de ce séminaire.  
*POUR 9, CONTRE 0, ABSTENTION 2 ; La délibération est adoptée*

- Sollicitation de l'OLD : Le Comité Directeur autorise l'OLD à répondre à une demande d'interview.

*Par consensus, la délibération est adoptée*

Le Comité Directeur autorise l'OLD, au vu d'une question concernant la laïcité dans le cadre du grand débat national, à relayer le texte de l'Idéal Laïque présenté dans le cadre du communiqué de presse du 7 décembre.

*A l'unanimité, la délibération est adoptée*

## RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES

- Le Comité Directeur mandate le DG pour nommer 2 personnes pour l'AG de Spiriteco des 15 au 17 mars 2019 à Anvers.  
*Par consensus, la délibération est adoptée*
- Le Comité Directeur, considérant que le « désaccord et la volonté d'informer les adhérents »<sup>1</sup> ne font pas partie des fonctions de la Commission des Conflits au regard du Règlement Général, décide qu'il n'y a pas lieu de saisir la commission des Conflits.  
David Jobbé Duval ne participe pas au vote  
*POUR 10, CONTRE 0, ABSTENTION 1 ; La délibération est adoptée*

### Séance des 27 et 28 avril 2019

- Le Comité Directeur demande au Délégué Général de mettre en place une lecture extérieure complémentaire sur les projets et le développement des Services Vacances Adaptées pour un retour fin octobre 2019.  
*8 POUR, 0 CONTRE, 1 ABSTENTION ; La délibération est adoptée*
- Suite aux différents avis de la Commission Administrative et financière, suite à la consultation de la DUP, le Comité Directeur décide la mise en vente du Centre Permanent National de Valloire.  
Le Comité Directeur charge le Délégué Général de mettre en œuvre cette décision.  
*POUR 8, CONTRE 2, ABSTENTION 0 ; La délibération est adoptée*
- Au vu des éléments fournis concernant le Centre Permanent National des Tronches, le Comité Directeur décide d'une gestion bénévole exclusive pour l'avenir à l'issue de l'été 2019. Une discussion devra être très rapidement entamée avec la région Grand Est et l'équipe bénévole.  
Une décision sur l'arrêt d'activité sera prise si nécessaire.  
Le Comité Directeur nomme David JOBBE DUVAL comme pilote de cette démarche.  
*POUR 8, CONTRE 1, ABSTENTION 1 ; La délibération est adoptée*
- Le Comité Directeur émet un avis favorable à une première liste de travaux pour un montant global de 250.000€ et sollicite un crédit auprès de la banque. La validation finale des travaux sera conditionnée à l'accord du crédit.  
*POUR 9, CONTRE 0, ABSTENTION 0 ; La délibération est adoptée à l'unanimité des présents*
- Le Comité Directeur demande au Délégué Général, pour les travaux en auto-construction, que soit garantie l'assurance auto-construction.  
*POUR 9, CONTRE 0, ABSTENTION 0 ; La délibération est adoptée à l'unanimité des présents*
- Le Comité Directeur décide de laisser se poursuivre le travail engagé par le CGA de Meudon, dans le respect des injonctions faites précédemment.  
*POUR 9, CONTRE 0, ABSTENTION 0 ; La délibération est adoptée à l'unanimité des présents*
- Le Comité Directeur décide de la mise en vente du centre de Saint Léger du Ventoux.  
*POUR 9, CONTRE 0, ABSTENTION 0 ; La délibération est adoptée à l'unanimité des présents*
- Le Comité Directeur autorise la vente du bien situé à ARGOL à M. Jean-Philippe VIAROUGE au prix de 10.180 € net vendeur et charge le Délégué Général d'effectuer toutes démarches, de signer tout acte et pièce, de déléguer si besoin et en général, de faire le nécessaire pour la réalisation de cette opération.  
*POUR 9, CONTRE 1, ABSTENTION 0 ; La délibération est adoptée*



## POLE VIE ASSOCIATIVE & INSTITUTIONNELLE

Dossier: Assemblée Générale 2019

Dossier suivi par: Didier Bisson, Délégué National

Date : 15 et 16 juin 2019



Fiche B11

### RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES

- Le Comité Directeur décide d'accepter le legs de Mademoiselle Sylvaine MARANDON, et d'en affecter le produit net au fonctionnement de l'association, et charge le Délégué Général d'effectuer toutes démarches, de signer tout acte et pièce, de déléguer si besoin et en général faire le nécessaire pour la réalisation de cette opération.  
*POUR 10, CONTRE 0, ABSTENTION 0 ; La délibération est adoptée à l'unanimité des présents*
- Le Comité Directeur, après examen du projet, après consultation de la responsable du Groupe de Troyes, accepte le legs de Monsieur WILMES, se constituant de ses archives et ses livres sur le mouvement scout. Le Comité Directeur charge le Délégué Général d'effectuer toutes démarches, de signer tout acte et pièce, de déléguer si besoin et en général, de faire le nécessaire pour la réalisation de cette opération.  
*La délibération est adoptée à l'unanimité des présents*
- Après modifications, l'ordre du jour de l'Assemblée Générale 2019 est approuvé.  
*POUR 9, CONTRE 0, ABSTENTION 1 ; La délibération est adoptée*
- Demande d'appel d'une adhérente suspendue : Le Comité Directeur décide que l'appel n'est pas recevable, au vu de la lecture combinée des articles 7.3 à 7.5 du Règlement Général.  
*POUR 7, CONTRE 0, ABSTENTION 3 ; La délibération est adoptée*
- Le Comité Directeur décide que la demande de présence de bénévoles au Séminaire des Salariés est ajournée du fait du report du séminaire des salariés après l'AG.  
*POUR 9, CONTRE 0, ABSTENTION 1 ; La délibération est adoptée*
- Compte tenu des résultats 2017 et 2018, le Comité Directeur demande à rencontrer très rapidement les membres du Comité de Gestion du Centre Permanent National de Morbecque. Il nomme Jean Christophe Joly, Pierre Esclafit, Emilie Le Tellier à cette fin.  
*POUR 9, CONTRE 0, ABSTENTION 1 ; La délibération est adoptée*

---

<sup>1</sup> « ... » sont les propos du courrier de demande de saisine.